



TOUS ENSEMBLE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE

Retraites : stoppons le projet de régression sociale ! Non au système universel par points ! Oui à un vrai droit à la retraite !

La Fédération CGT des Services publics réaffirme son exigence du retrait du projet de réforme qui entend mettre en place un « système universel de retraites par points » avec des « droits » calculés sur l'ensemble de la carrière, dont le premier acte sera le démantèlement des régimes particuliers à commencer par la CNRACL et l'IRCANTEC.

D'ores et déjà, la date du 5 décembre rassemble de nombreuses structures sur le plan interprofessionnel et intersyndical (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF ; et aussi l'UNSA dans plusieurs secteurs professionnels). Elle s'affirme comme une perspective majeure dans le combat à mener pour défendre nos retraites et faire reculer le gouvernement. Les appels à la grève à compter du 5 décembre sont plus nombreux chaque semaine. La CGT Services publics a pour sa part déposé un préavis de grève couvrant la période du 5 décembre 2019 au 5 janvier 2020.

Le système par points de Macron est injuste

Il est destiné à faire des économies sur le dos des salariés, malgré ce que martèle le gouvernement, en accélérant la baisse de leur pension, et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière, avec un âge réel de la retraite à 64 ans voire 65 ans. Le retraité partant à l'âge légal de 62 ans même avec une carrière complète n'aura pas les moyens de vivre dignement sa retraite. Le libre choix dans ces conditions est un leurre.

C'est la fin de notre système de retraite calculé en trimestres et des mécanismes de solidarité. Aujourd'hui, 93 % des 16 millions de retraités bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité ! Avec les points, les pensions vont chuter : en lieu et place des 25 meilleures années (secteur privé) ou des 6 derniers mois (Fonction publique) actuellement, les pensions vont être calculées sur toute la carrière, les mauvaises années vont être comptabilisées (les plus petits salaires de la carrière, le temps partiel subi, les périodes de chômage ou de précarité...). Nous serons tous perdants ! Double peine pour les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires ou les privés d'emploi !

La réforme supprime les 42 régimes de bases et complémentaires existants, qui prennent en compte toutes les spécificités professionnelles et gommant une partie des inégalités ou les contraintes particulières des différents métiers.

C'est l'ensemble des dispositifs de départs anticipés (carrières longues, catégorie active, insalubrité, handicap, amiante...) qui seront beaucoup moins favorables.



Un système par points au service de la finance au détriment des retraités

Ce système de retraite s'inscrit dans un projet de société construit sur le modèle libéral : il met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Les points acquis pendant la vie professionnelle ne garantiront pas un niveau de pension suffisant.

La valeur du point au moment de la retraite sera en effet tributaire de la conjoncture économique, de l'équilibre budgétaire, de l'espérance de vie par génération.

Reprenant une stratégie classique, le gouvernement et le patronat tentent de diviser les salariés pour faire passer leur projet de réforme. Ils présentent cette réforme des retraites comme juste et redistributive ! Elle vise en réalité à organiser le « partage de la pénurie », l'éclatement des statuts, des conventions collectives et à dissimuler le contenu régressif pour tous les salariés. **Celles et ceux qui luttent ont raison !**



Grève et manif – Jeudi 5 déc. 13h30 – place de la Bourse

Jeunes pour le climat, sapeurs-pompiers, cheminots, personnels de l'aide à la personne, gilets jaune, etc, nous condamnons la répression, seule réponse aujourd'hui du gouvernement qui refuse la négociation sur les revendications.

**LA MOBILISATION EST LE REMPART
A CETTE REGRESSION,
TOUS ENSEMBLE LE 5 DECEMBRE
DANS LA RUE POUR LUI FAIRE ECHEC !**

Pour la CGT, il faut au contraire préserver et améliorer notre modèle social. Pour gagner de meilleures retraites, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales, part de notre salaire socialisé.

- Exigeons ensemble des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels la possibilité d'un départ dès 60 ans
- Exigeons la suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires annuels pour le financement des retraites
- Exigeons l'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est 6,5 milliards d'euros dans l'immédiat pour les retraites.- Exigeons une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC revendiqué par la CGT soit 1800 euros brut

- Exigeons la ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités
- Exigeons la reconnaissance de la pénibilité au travail, cette dernière ne devant pas être une fatalité. L'aménagement des fins de carrières avec un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous
- Exigeons la prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation, d'apprentissage et de recherche du 1^{er} emploi.

La CNRACL : notre régime de retraite !

L'originalité de la CNRACL est d'être un des rares régimes dont le conseil d'administration comporte des représentants des employeurs et des agents élus. Nous les élisons tous les 6 ans sur liste syndicale et portons nos principes et revendications. Notre régime est viable : plus d'actifs que de retraités. Notre caisse est déjà ponctionnée au nom de la compensation. Nous demandons le maintien de nos régimes de retraites. La CNRACL gère aussi les fonds de prévention pour améliorer nos conditions de travail et prévenir maladie et accident professionnel. Le Fond d'action sociale (FAS) est un de celui qui protège et aide le mieux nos retraités en difficultés. L'invalidité suite à accident de service est prise en compte par notre caisse. Perdre la CNRACL serait perdre tous ces avantages et cette philosophie.

